

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I.	Caractérisation technique du service	3
1.	Présentation du territoire desservi	3
2.	Mode de gestion du service	4
3.	Estimation de la population desservie	4
4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	5
II.	Tarification de l'assainissement non collectif	6
III.	Dépenses et recettes de service	7
IV.	Indicateurs de performance	8
1.	Bilan depuis la création du service	8
2.	Bilan de l'année 2017	12
2.1.	<i>Contrôles de conception</i>	15
2.2.	<i>Contrôles d'exécution</i>	16
2.3.	<i>Contrôles de diagnostic de l'existant</i>	17
2.4.	<i>Contrôles de bon fonctionnement</i>	18
2.5.	<i>Contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente</i>	19
2.6.	<i>Certificats d'urbanisme et déclarations préalables</i>	21
2.7.	<i>Contre-visites</i>	21
3.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	21
V.	Perspectives pour l'année 2018	22

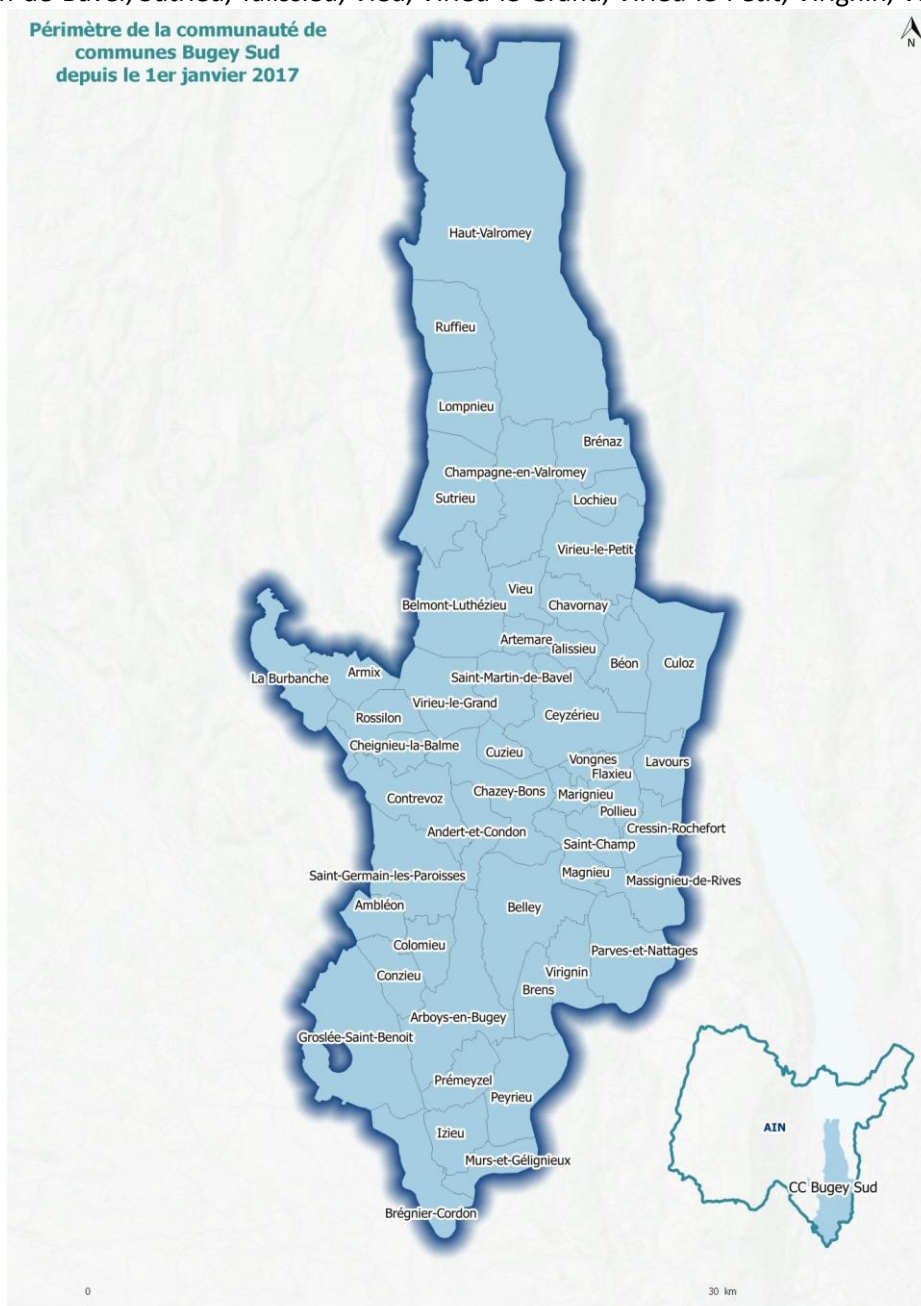
I. Caractérisation technique du service

1. Présentation du territoire desservi

La Communauté de communes Bugey Sud a été créée le 1er janvier 2014 par fusion des Communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène-Furans, Terre d'Eaux et du Colombier et avec extension du territoire à la commune d'Artemare.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Bugey Sud regroupe 50 communes soit environ 34 637 habitants après intégration Communauté de Commune du Valromey.

Le territoire comprend donc, les communes d'Ambléon, Andert-et-Condon, Arboys-en-Bugey, Armix, Artemare, Belley, Belmont-Luthézieu, Béon, Brégnier-Cordon, Brénaz, Brens, Ceyzerieu, Champagne-en-Valromey, Chavornay, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Haut-Valromey, Izieu, La Burbanche, Lavours, Lochieu, Lompnieu, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves-et-Nattages, Peyrieu, Polliou, Premeyzel, Rossillon, Ruffieu, Saint-Champ, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, Sutrieu, Talissieu, Vieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit, Virignin, Vongnes.



2. Mode de gestion du service

Le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) a été créé en juillet 2011 par la Communauté de communes Belley Bas-Bugey. Il est géré depuis cette date en régie directe.

La Communauté de communes Bugey Sud est compétente en matière d'assainissement non collectif pour les contrôles, l'entretien et les montages des dossiers de réhabilitation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la mission de montage des dossiers de réhabilitation est également réalisée en régie.

A compter du 01 juillet 2016, la Communauté de communes Bugey Sud a souhaité confier les missions de contrôles de diagnostics des installations existantes non exécutés ainsi que les réalisations des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien à un prestataire par le biais d'un marché public.

A noter que pour les communes de Belmont-Luthézieu, Brénaz, Haut-Valromey, Ruffieu, Sutrieu et Talissieu, la compétence d'assainissement non collectif est gérée par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) et sera transféré le 12 mai 2018.

3. Estimation de la population desservie

Le tableau ci-dessous recense le nombre d'installations d'assainissement individuel ainsi que le nombre d'habitants concernés pour chaque commune de la collectivité.

Commune	Nombre d'installations	Nombre d'habitants estimé (<i>recensement INSEE 2014</i>)*
Ambléon	16	26
Andert-et-Condon	62	122
Arbois-en-Bugey	33	56
Armix	28	23
Artemare	23	39
Belley	188	381
Béon	12	23
Brégnier-Cordon	27	59
Brens	31	79
Ceyzérieu	15	28
Champagne-en Valromey	108	216
Chavornay	128	219
Chazey-Bons	84	190
Cheignieu-la-Balme	5	6
Colomieu	2	4
Contrevoz	30	51
Conzieu	83	155
Cressin-Rochefort	5	9
Culoz	31	64
Cuzieu	1	2
Flaxieu	0	0
Groslée-Saint-Benoit	246	480

Izieu	2	4
La Burbanche	17	13
Lavours	6	10
Lochieu	55	96
Lompnieu	12	12
Magnieu	9	17
Marignieu	1	2
Massignieu-de-Rives	70	154
Murs-et-Gélignieux	0	0
Parves-et-Nattages	480	936
Peyrieu	147	311
Polliu	0	0
Premeyzel	5	16
Pugieu	30	54
Rossillon	41	46
Saint-Champ	11	18
Saint-Germain-les-Paroisses	47	81
Saint-Martin-de-Bavel	11	22
Vieu	71	103
Virieu-le-Grand	34	58
Virieu-le-Petit	9	15
Virignin	53	133
Vongnes	1	2
TOTAL	2270	4335

**Ratios calculés, par commune, de la façon suivante : (Population totale / Nombre de logements total) x Nombre d'installations ANC*

Le service d'assainissement non collectif concerne 2270 habitations soit environ 4335 habitants, ce qui correspond à environ 12.5% de la population totale. Nous pouvons constater que la commune de Murs-Gélignieux, Polliu et Flaxieu n'ont pas d'installation d'assainissement non collectif.

4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, spécifique au service public d'assainissement non collectif comme le prévoit l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans le tableau A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Dans le tableau A sont mentionnés les éléments obligatoires et dans le tableau B les éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

Tableau A : Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	20	0	20/20
Application d'un règlement du service approuvé par délibération.	20	0	20/20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de huit ans.	30	0	30/30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations.	30	0	30/30

Tableau B : Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	0/10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 100.

II. Tarification de l'assainissement non collectif

Les prestations de contrôles assurées par le service d'assainissement non collectif donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance. Le montant des redevances varie selon la nature du contrôle.

A partir du 01 juillet 2016, les tarifs ont été modifiés par délibération du 26 mai 2016, afin de financer à sa juste hauteur le service rendu et équilibrer le budget en dépenses et en recettes, le conseil communautaire a décidé de les définir comme suit :

- Contrôle de conception, d'implantation et de réalisation d'une installation nouvelle : **300€**

Cette redevance se décompose en deux phases :

- Contrôle de conception et d'implantation : **150 €**
- Contrôle d'exécution (réalisation des travaux) : **150 €**
- Contrôle de diagnostic des dispositifs existants : **150 €**
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : **150 €**
- Contrôle de diagnostic d'un assainissement dans le cadre d'une vente : **200 €**
- Contre-visites : **100 €**

Tous ces tarifs sont des prix TTC.

Ces montants sont révisables par délibération du conseil communautaire.

Il est prévu dans le règlement du service qu'en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire s'expose à une majoration de 100% de la redevance d'assainissement non collectif.

III. Dépenses et recettes du service

1. Dépenses pour l'année 2017

Dépenses du service	
Frais étude de sol 2017 :	
- Alpepur	1.560,00€
- DAEC	1.980,00 €
- NICOT	6.532,00 €
Frais Contrôle de bon fonctionnement - NICOT	33.561,00€
Maintenance logiciel	1.415,51€
Prestations SATAA	500,00€
Frais TIPI	0,98€
Facturation de Frais 2017	4.562,14€
Frais de personnel	21.891,70€
TOTAL	38.442,33€

2. Recettes pour l'année 2017

Produits du service	
Redevance d'assainissement non collectif	
- Facturation janvier à août 2017	21.150,00 €
- Rattachement facturation 2017	28.800,00 €
- Rattachement facturation vente 2017	5.450,00 €
Prestation Etude de sol	9.600,00€
Produits exceptionnels	
Subvention de l'Agence de l'Eau	680,00€
TOTAL	56.080,00€

IV. Indicateurs de performance

1. Bilan depuis la création du service

Depuis la création du service, 1758 contrôles ont été réalisés, répartis par communes comme ci-dessous :

Commune		2011		2012	2013	2014		2015		2016		2017	
		CCBBB	EXT	CCBBB	CCBBB	CCBS	Sogedo	CCBS	Sogedo	CCBS	NICOT	CCBS	NICOT
Ambléon		1	1	8	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Andert-et-Condon		3	0	7	11	4	0	6	0	8	0	3	0
Arboys-en-Bugey		0	0	22	1	0	0	0	1	1	0	2	0
Armix		-	-	-	-	0	0	2	0	3	1	0	3
Artemare		-	-	-	-	0	0	0	1	1	2	1	0
Belley		0	2	173	12	4	1	2	2	11	0	9	0
Béon		-	-	-	-	2	0	1	2	1	9	0	0
Brégnier-Cordon		-	-	-	-	0	0	0	0	1	3	2	1
Brens		0	2	28	0	0	0	1	1	2	0	2	0
Ceyzérieu		-	-	-	-	1	0	0	0	2	1	1	0
Champagne-en Valromey		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	9
Chavornay		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	60
Chazey-Bons	Chazey-Bons	2	4	61	4	3	0	11	1	4	0	5	2
	Pugieu	-	-	-	-	1	1	2	0	1	7		
Cheignieu-la-Balme		-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0
Colomieu		-	-	-	-	1	0	0	0	0	1	1	0
Contrevoz		0	0	13	14	0	0	0	2	0	0	0	0
Conzieu		1	2	57	18	0	0	0	1	8	0	3	0
Cressin-Rochefort		0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	4
Culoz		-	-	-	-	0	0	0	0	0	13	2	0
Cuzieu		-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0
Flaxieu		0	0	1	33	2	0	2	0	1	0	0	0
Groslée-Saint-Benoit		-	-	-	-	5	0	5	3	12	29	11	0
Izieu		-	-	-	-	1	1	0	0	0	0	1	0
La Burbanche		-	-	-	-	1	1	1	0	0	4	0	5

Commune		2011		2012	2013	2014		2015		2016		2017	
		CCBBB	EXT	CCBBB	CCBBB	CCBS	Sogedo	CCBS	Sogedo	CCBS	NICOT	CCBS	NICOT
Lavours		-	-	-	-	0	0	0	0	0	5	1	0
Lompnieu		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Magnieu		0	0	2	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Marignieu		0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Massignieu-de-Rives		2	4	3	19	12	1	2	1	8	0	9	18
Parves-et-Nattages	Nattages	2	3	25	37	24	4	23	5	45	0	44	109
	Parves	0	4	15	33	3	1	9	0				
Peyrieu		3	0	10	78	5	0	6	1	17	0	20	24
Pollieu		0	2	2	78	2	0	2	1	5	0	1	0
Premeyzel		0	1	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Rossillon		-	-	-	-	1	0	0	1	0	9	1	8
Saint-Champ		0	0	1	10	0	0	0	1	0	0	2	0
Saint-Germain-les-Paroisses		0	1	2	36	0	0	1	0	0	0	2	0
Saint-Martin-de-Bavel		-	-	-	-	0	0	0	0	0	8	0	0
Vieu		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	1
Virieu-le-Grand		-	-	-	-	1	0	0	0	1	18	0	1
Virieu-le-Petit		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	3
Virignin		0	0	1	9	0	2	6	1	1	0	2	9
Vongnes		0	2	2	43	3	1	0	0	0	0	0	0
Sous-total		14	28	436	448	76	13	82	25	134	111	134	257
Total		42		436	448	89		107		245		391	

Ci-dessous le nombre de contrôles répartis par type de contrôle :

		2011		2012	2013	2014		2015		2016		2017	
		CCBBB	EXT	CCBBB	CCBBB	CCBS	Sogedo	CCBS	Sogedo	CCBS	NICOT	CCBS	NICOT
Contrôle de conception	Permis de construire	1	3	19	22	19	2	12	6	22	0	23	0
	Réhabilitation	0	6	2	5	3	2	3	1	7	0	10	0
Contrôle d'exécution	Permis de construire	-	-	-	-	8	0	8	2	15	0	14	0
	Réhabilitation	4	6	13	13	6	0	1	1	9	0	9	0
Contrôle Diagnostic de l'existant		0	1	351	360	3	0	0	0	0	111	3	80
Contrôle de Bon fonctionnement		-	-	-	3	0	0	8	0	0	0	0	177
Contrôle dans le cadre d'une vente	Diagnostic	3	12	27	24	12	9	18	15	7	0	5	0
	Bon fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	33	0	35	0
Certificat d'Urbanisme/ Déclaration préalable		6	0	24	21	25	0	32	0	40	0	35	0
Contre-visite										1	0	0	0
Sous-total		14	28	436	448	76	13	82	25	134	111	134	257
Total		42		436	448	89		107		245		391	

En 2011, le tableau met en évidence les contrôles réalisés par le service SPANC de la Communauté de communes Belley Bas-Bugey mais également, par la Sogedo et le SATAA (Service d'Assistance Technique l'Assainissement Autonome de l'Ain).

En 2012 et 2013, l'ensemble des contrôles ont été réalisés par la Communauté de communes Belley Bas-Bugey (CCBBB).

En 2014 et 2015, lors de l'absence de l'agent en charge du service les contrôles ont été réalisés par la Sogedo.

En 2016 et 2017, une partie des contrôles a été réalisées par le prestataire, l'entreprise NICOT et l'autre partie a été réalisée par la Communauté de communes Bugey Sud.

2. Bilan de l'année 2017

Pour l'année 2017, 391 contrôles ont été effectués, répartis comme suit :

Commune	Conception		Exécution		Contrôle Diag	Contrôle Bon fonction- nement	Vente		CU/DP	Contre visite	Total
	PC	Réhab	PC	Réhab			Diag	Bon fonct.			
Ambléon	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Andert-et-Condon	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	3
Arboys-en-Bugey	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2
Armix	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
Artemare	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Belley	0	2	1	1	0	0	0	5	0	0	9
Béon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brégnier-Cordon	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	3
Brens	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Ceyzérieu	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Champagne-en-Valromey	0	1	0	0	9	0	1	0	0	0	11
Chavornay	0	0	0	3	60	0	1	1	0	0	65
Chazey-Bons	0	0	2	1	2	0	0	2	0	0	7
Cheignieu-la-Balme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colomieu	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Contrevoz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conzieu	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	3

Commune	Conception		Exécution		Contrôle Diag	Contrôle Bon fonction- nement	Vente		CU/DP	Contre visite	Total
	PC	Réhab	PC	Réhab			Diag	Bon fonct.			
Cressin-Rochefort	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4
Culoz	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Cuzieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flaxieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groslée-Saint-Benoit	3	0	0	0	2	0	0	5	1	0	11
Izieu	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
La Burbanche	0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	5
Lavours	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Lompnieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Magnieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marignieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Massignieu-de-Rives	0	1	0	1	0	18	1	1	5	0	27
Parves-et-Nattages	12	0	6	2	0	109	1	5	18	0	153
Peyrieu	8	0	1	0	0	24	0	6	5	0	44
Polliu	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Premeyzel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rossillon	0	0	0	0	1	7	0	1	0	0	9
Saint-Champ	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Saint-Germain-les- Paroisses	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Saint-Martin-de-Bavel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vieu	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Virieu-le-Grand	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Virieu-le-Petit	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3

Commune	Conception		Exécution		Contrôle Diag	Contrôle Bon fonction- nement	Vente		CU/DP	Contre visite	Total
	PC	Réhab	PC	Réhab			Diag	Bon fonct.			
Virignin	0	2	0	0	0	9	0	0	0	0	11
Vongnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	23	10	14	9	83	177	5	35	35	0	391

Le contrôle dans le cadre des certificats d'urbanisme ou des déclarations préalables représente 9 % du nombre total des contrôles. Les contrôles dans le cadre de vente représentent également 10 % du nombre total des contrôles. Les contrôles de diagnostics des installations et de bon fonctionnement représentent 66% du nombre total des contrôles.

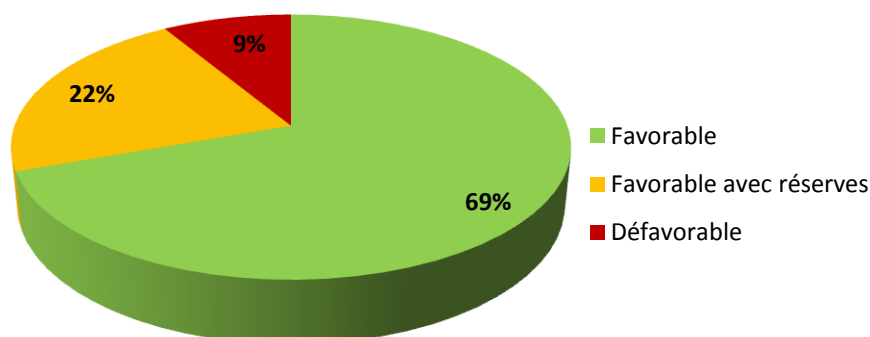
2.1. Contrôles de conception

Le contrôle de conception peut avoir lieu soit dans le cadre d'un permis de construire soit dans le cadre d'une réhabilitation d'une installation existante. Dans les deux cas, le SPANC vérifie la conception, le dimensionnement du projet et le positionnement sur la parcelle.

L'ensemble des contrôles de conception a été réalisé sur 11 communes du territoire et à 70 % ce contrôle a lieu lors d'une demande de permis de construire.

Commune	Conception PC	Conception Réhab
Arboys-et-Bugey	0	1
Belley	0	2
Champagne-en-Valromey	0	1
Culoz	0	1
Groslée-Saint-Benoit	3	0
Lavours	0	1
Massignieu-de-Rives	0	1
Parves-et-Nattages	12	0
Peyrieu	8	0
Saint-Champ	0	1
Virignin	0	2
Total	23	10

Ci-dessous la répartition par avis :



Les avis émis sont à 76 % favorables. Pour 9 %, l'avis est favorable avec réserves et met en évidence

les contraintes (pente du terrain, ventilation,...).

Les autres 15 % ont un avis défavorable. En général, le dossier est incomplet et les pièces manquantes ne nous ont pas été transmises pendant le délai imparti.

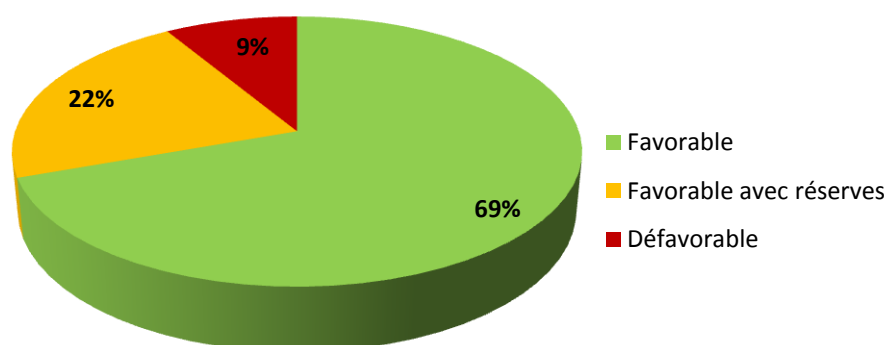
2.2. Contrôles d'exécution

Le contrôle d'exécution a pour objet de vérifier la réalisation des ouvrages afin de s'assurer que le dispositif est conforme au projet validé par le SPANC. Il porte sur le contrôle du type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre et la bonne exécution de travaux.

Les contrôles d'exécution ont été réalisés sur 11 communes. Le contrôle d'exécution a été réalisé dans 63 % des cas suite à un dépôt de permis de construire.

Commune	Exécution PC	Exécution Réhab.
Belley	1	1
Chavornay	0	3
Chazey-Bons	2	1
Colomieu	1	0
Conzieu	1	0
Culoz	0	1
Izieu	1	0
Massignieu-de-Rives	0	1
Parves-et-Nattages	6	2
Peyrieu	1	0
Pollieu	1	0
Total	14	9

Ci-dessous la répartition par avis :



- 69 % des contrôles ont obtenu un avis favorable, c'est-à-dire que les travaux d'exécution ont été réalisés « dans les règles de l'art » en respect de la réglementation mais également du projet validé par le SPANC, lors du contrôle de conception.

- 22 %, ont obtenu un avis favorable avec réserves parce que l'ouvrage n'était pas totalement fini lors de plusieurs passages, comme par exemple la ventilation secondaire reste en attente. De plus, des réserves ont également été émises lorsque le contrôle a été effectué après remblaiement, malgré les photos ainsi que les bons de matériaux, il est alors impossible de certifier que l'ouvrage a été réalisé conformément à la réglementation.
- 9%, ont obtenu un avis défavorable car le projet n'a pas été respecté et présente des défauts de mise en œuvre. Il est demandé à l'entreprise réalisant les travaux de procéder aux modifications nécessaires.

2.3. Contrôles de diagnostic de l'existant

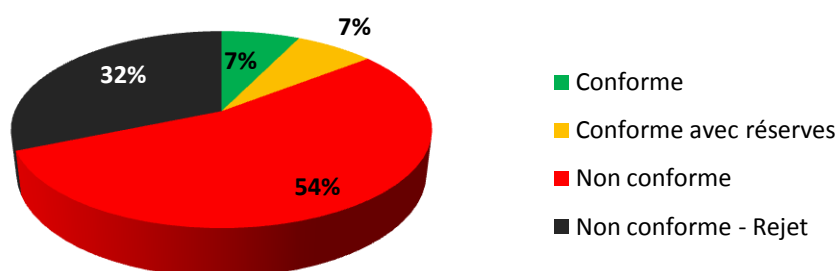
Le contrôle de diagnostic des installations existantes vise à vérifier que les installations d'assainissement non collectif ne portent ni atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes, tout en permettant la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, et en identifiant d'éventuels risques liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Les contrôles réalisés en 2017 sont des contrôles de diagnostic qui n'avaient jamais été effectués sur les communes suite à l'intégration du Valromey.

L'ensemble des contrôles de diagnostic a été réalisé sur 11 communes du territoire

Commune	Contrôle de Diagnostic
Brégnier-Cordon	1
Ceyzérieu	1
Champagne-en-Valromey	9
Chavornay	60
Chazey-Bons	2
Groslée-Saint-Benoit	2
La Burbanche	2
Rossillon	1
Vieu	1
Virieu-le-Grand	1
Virieu-le-Petit	3
Total	83

Ci-dessous la répartition par avis :



Nous avons pu constater que :

- 7 % des installations sont conformes à la réglementation, l'installation est complète et fonctionne correctement.
- 7% des installations ont obtenu un avis conforme avec réserves. La filière est incomplète mais ne gêne pas le fonctionnement, comme par exemple le manque des ventilations ou le manque d'un regard de bouclage, ...
- 54% des installations ont obtenu un avis non conforme ce qui correspond à une filière d'assainissement incomplète, sous dimensionnée, voire même inconnue. Mais aucune pollution ou risque n'a pu être constaté. Pour ces installations, en cas de vente ou de dysfonctionnement, une filière aux normes actuelles devra être implantée.
- 32% des installations sont non conforme à la réglementation et présente un risque avéré (risque pour les personnes, risque sanitaire,...). Pour cette installation, des travaux de réhabilitation sont à prévoir le plus rapidement possible.

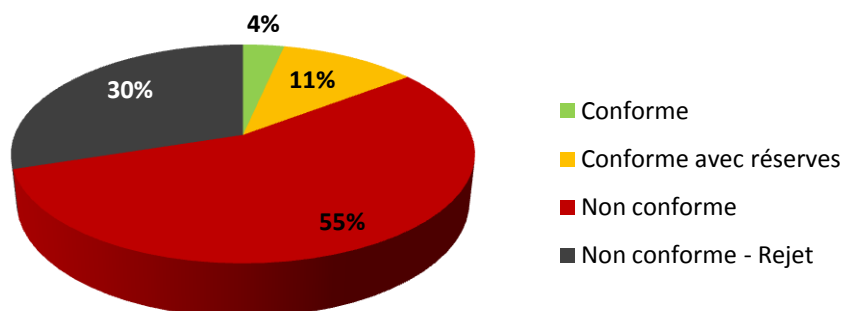
2.4. Contrôles de bon fonctionnement

Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle périodique qui a lieu tous les 6 ans. Il vise à vérifier le bon fonctionnement des ouvrages et que les installations d'assainissement non collectif ne portent ni atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes.

Pour l'année 2017, l'ensemble des contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur 8 communes du territoire.

Commune	Contrôle de bon fonctionnement
Armix	3
Cressin-Rochefort	4
La Burbanche	3
Massignieu-de-Rives	18
Parves-et-Nattages	109
Peyrieu	24
Rossillon	7
Virignin	9
Total	177

Ci-dessous la répartition par avis :



Nous avons pu constater que :

- 4 % des installations sont conformes à la réglementation, l'installation est complète et fonctionne correctement.
- 11 % des installations ont obtenu un avis conforme avec réserves. La filière est incomplète mais ne gêne pas le fonctionnement, comme par exemple le manque des ventilations ou le manque d'un regard de bouclage, ...
- 55 % des installations ont obtenu un avis non conforme ce qui correspond à une filière d'assainissement incomplète, sous dimensionnée, voire même inconnue. Mais aucune pollution ou risque n'a pu être constaté. Pour ces installations, en cas de vente ou de dysfonctionnement, une filière aux normes actuelles devra être implantée.
- 30% des installations sont non conforme à la réglementation et présente un risque avéré (risque pour les personnes, risque sanitaire,...). Pour cette installation, des travaux de réhabilitation sont à prévoir le plus rapidement possible.

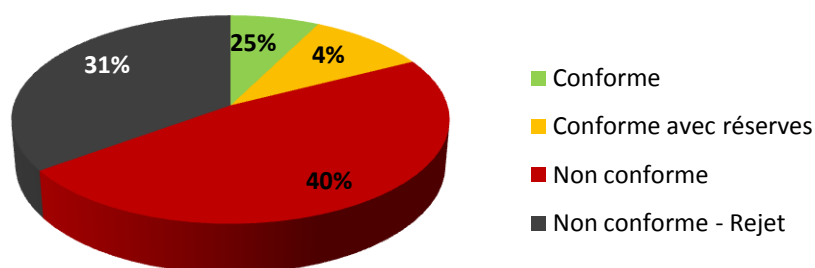
2.5. Contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente

Depuis le 1^{er} janvier 2011, lors d'une vente de biens immobiliers non raccordés au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit faire procéder à un contrôle d'assainissement de ses installations. Ce contrôle est à la charge du vendeur. Le rapport établi à l'issue du contrôle est obligatoirement annexé à l'acte authentique de vente. Ci-dessous le tableau récapitulatif des ventes de l'année 2017.

Commune	Vente Diagnostic	Vente Bon fonctionnement

Ambléon	0	1
Andert-et-Condon	0	1
Artemare	0	1
Belley	0	5
Brégnier-Cordon	0	1
Brens	0	2
Champagne-en-Valromey	1	0
Chavornay	1	1
Chazey-Bons	0	2
Conzieu	1	1
Groslée-Saint-Benoit	0	5
Massignieu-de-Rives	1	1
Parves-et-Nattages	1	5
Peyrieu	0	6
Rossillon	0	1
Saint-Champ	0	1
St-Germain les Paroisses	0	1
Total	5	35

Pour l'année 2017, 40 contrôles ont été réalisés avec ci-dessous la répartition par avis :



- 25 % des installations sont conformes à la réglementation, l'installation est complète et fonctionne correctement.
- 4 % des installations ont obtenu un avis conforme avec réserves. La filière est conforme à la réglementation mais des points peuvent être améliorés comme par exemple le manque des ventilations ou le manque d'entretien, ...
- 40 % des installations ont obtenu un avis non conforme ce qui correspond à une filière d'assainissement incomplète, sous dimensionnée, ou présentant des dysfonctionnements majeurs. Mais aucune pollution ou risque n'a pu être constaté.
- 55 % des installations ont obtenu un avis non conforme - Rejet, ces installations sont non conformes à la réglementation et un défaut de sécurité sanitaire (contact direct

avec les eaux usées,...) ou une absence d'installation.

A l'issue du contrôle et en cas de non-conformité, l'acquéreur a un an après la signature de l'acte authentique de vente pour faire procéder aux travaux de mise aux normes. Dans l'état ci-dessus, 71% des installations doivent se remettre aux normes pendant l'année 2018.

2.6. Certificats d'urbanisme et déclarations préalables

9 communes ont transmis des certificats d'urbanisme opérationnels ou des déclarations préalables, au service SPANC, ce qui a fait l'objet de 35 contrôles.

Commune	CU/DP
Ambléon	1
Andert-et-Condon	2
Arboys-en-Bugey	1
Brégnier-Cordon	1
Groslee-Saint-Benoit	1
Massignieu-de-Rives	5
Parves-et-Nattages	18
Peyrieu	5
St Germain les Paroisses	1
TOTAL	35

- 3 % des avis sont favorables
- 94% des avis sont favorables avec réserves. Les réserves sont émises afin qu'une étude de sol détermine la faisabilité d'un assainissement non collectif.
- 3 % des avis sont défavorables car les éléments sont insuffisants pour émettre un avis.

2.7. Contre-visite

Pour l'année 2017, aucune contre-visite n'a été réalisée.

3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2017.
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2017.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

Le nombre d'installations contrôlées conformes sont les installations qui ont obtenu un avis conforme et conforme avec réserves pour l'ensemble des contrôles.

Le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service reprend les installations contrôlées de 2011 à 2017, les certificats d'urbanisme ou les déclarations préalables ne sont pas pris en compte.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	202	316	361	407	500	594
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	448	875	939	1014	1367	1723
Taux de conformité en %	45%	36%	38%	40%	37%	34 %

Le pourcentage de conformité sur la collectivité est de 34%. Ce pourcentage est malgré tout peu représentatif car les contrôles de conception ainsi que les contrôles d'exécution sont en grande majorité favorables ce qui permet d'augmenter ce taux alors que les contrôles de diagnostic de l'existant et dans le cadre d'une vente ont tendance à faire baisser le taux de conformité au sein de la collectivité.

V. Perspectives pour l'année 2018

En 2018, les communes de Belmont-Luthézieu, Brénaz, Haut-Valromey, Ruffieu, Sutrieu et Talissieu seront intégrées au SPANC de la Communauté de communes Bugey Sud ce qui représente environ 161 installations. L'ensemble des diagnostics des installations existantes ont été réalisés et les contrôles de bon fonctionnement seront intégrés en 2019.

La perspective est de poursuivre avec les contrôles de bon fonctionnement, en commençant par les communes qui ont dépassé la périodicité de contrôle de 6 ans. En 2017, les usagers des communes d'Ambléon, d'Armix, Brégnier-Cordon, Ceyzérieu, Cheignieu-la-Balme, Groslée-Saint-Benoit, La Burbanche, Massignieu-de-Rives, Parves-et-Nattages, Peyrieu, Rossillon et Virignin seront de nouveau contrôlés.

La Communauté de communes poursuit le premier programme de réhabilitation 2017 avec 21 dossiers inscrits. Pour le programme 2017, seulement 19 % des travaux sont achevés.

Suite à l'annonce de l'arrêt des aides pour l'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour le programme 2018, la Communauté de communes a obtenu 23 dossiers éligibles aux subventions sur 50 proposés. Le Département de l'Ain poursuit son action et 50 dossiers peuvent être subventionnés.

La périodicité des contrôles évolue en fonction de l'avis émis lors du dernier contrôle. A compter du 1^{er} janvier 2019, la périodicité sera de 10 ans pour une installation conforme et conforme avec réserves, de 6 ans pour une installation non conforme et de 4 ans pour une installation non conforme avec rejet. Les usagers seront informés de ces modifications par le biais de la lettre d'information de la communauté de Communes. Les tarifs restent inchangés à ceux approuvés par délibération du 26 mai 2016.

Le service adhère à la Charte Qualit'ANC mise en place par le Graie (Groupe de Recherche, d'Animation technique et d'Information sur l'Eau). L'objectif de la charte est d'intégrer l'ensemble des corps de métier, de valoriser les entreprises ayant de bonnes pratiques. Cette charte permet de confirmer l'engagement de la Communauté de communes Bugey Sud auprès des usagers et des professionnels du territoire.

Suite à l'annonce de mutation de la technicienne en poste, la Communauté de communes a lancé un recrutement pour son remplacement avec prise de poste au 1^{er} juin 2018.

La Communauté de Communes Bugey Sud étudie la prise de compétence assainissement collectif et eau potable pour une vision globale de la compétence eau sur son territoire.



Communauté de communes Bugey Sud
34 Grande Rue - BP3 - 01301 BELLEY Cedex
Tél. 04 79 81 41 05 / Fax 04 79 81 41 02
accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com